Élection partielle en vue de compléter le Comité Directeur
Assemblée Générale du 24 janvier 2027
Acte de candidature

Rappel des conditions de candidature :

Les membres du comité directeur sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale.

Ne peuvent être élus au comité directeur que des personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins douze mois consécutifs au jour de l'élection, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Régional du Grand Est de Cyclisme :

- de nationalité française et jouissant de leurs droits civiques;
- de nationalité étrangère, ayant 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- n'ayant pas fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

L'élection en vue de compléter le comité directeur se fait au sein du collège suivant :

- ✓ Collège Général..... 1 poste à pourvoir

Je soussigné(e),

Nom - Prénoms : ……

Né (e) le : …… à : ……Nationalité :……

Titulaire d'une licence FFC 2027 n° : 46……

Adresse personnelle : ……

Téléphone mobile : …… Mail : ……

déclare avoir pris connaissance du rappel des conditions ci-dessus, et faire acte de candidature dans le collège suivant :

Collège Général

Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques.

Fait à ……..…….. le : ……..……

Signature du candidat :

Les candidatures doivent être notifiées par mail à l'adresse du Comité Grand Est de Cyclisme au <u>plus tard le 23 décembre 2026 :</u>

comite@grandest.ffc.fr (un mail d'accusé de réception sera alors envoyé par retour à l'expéditeur)

Siège social
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : comite@grandest.ffc.fr